L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 75, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI 2 AOUT 1883.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ,
De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Haïti et Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio d'Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation de cette aux ports voisins, plusieurs comtés et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec ladite ports infectés, exposant ainsi à une contagion momentanée, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de contrée infectée sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés n'ayant pas de ports Mexicains, Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco, et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, établis à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine, n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront la plus rapprochée, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrivée à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il soit fait une inspection conformée à cette réglementation de temps à autre, le Bureau de Santé pourra adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et priés d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on n'y enfreigne. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 août 1

Proclamation deQuarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,
État de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tels navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'État de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, à ci-dessus détenu à la station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai ..... et, de plus, l'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tous navires venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de dit fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont autorisés à faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir rigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'État de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,
S. D. MCENERY
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARNOYO, sous-secrétaire d'État.
27juil—

Tous les lots pavés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $5.
CLASSE H.
DE LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—SE FERA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 14 Août 1883.
Ce tirage aussi que tous les autres aura lieu sous la surveillance immédiate et sous la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE.
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
GROS LOT
$75.000
(1967 LOTS!)
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$265,500!
Tirage commencera positivement 11 heures du matin
Voyez le Plan.
100,000 billets à $5 chacun.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ..... $75,000, soit $75,000
1 Lot de 25,000 25,000
1 Lot de 10,000 10,000
5 Lots de 5,000 25,000
10 Lots de 1,000 10,000
20 Lots de 500 10,000
100 Lots de 200 20,000
200 Lots de 100 20,000
500 Lots de 50 25,000
1,000 Lots de 25 25,000
PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf autres centaines du numéro qui sera gagné le lot de $75,000, soit 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf autres mille du numéro qui sera gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf autres centaines du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit 2,250
1,967 Lots se montant à $265,500
CERTIFICAT
Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie de la Loterie de l'État de la Louisiane à nous annoncer avec nos signatures y apposées, dans cet vis.
G. T. Beauregard
J. A. Early
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Adresser à
Certificats d'argent et lettres enregistrées au New Orleans National Bank
Nlle-Orléans, Lse.
Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lse.

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.
27fév—S3.1 an DMJ

L'UNION FRANÇAISE.
Bulletin du Bureau de Placement.
Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Jardinières, Domestiques, recommandent Arrivée de France.
S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.
Nota-Bene.—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.
Tous nos renseignements sont fournis gratis.
9fév—1an MJD

Avis.
Les soussignés, propriétaires de Moulins à Riz, ont adopté le tarif et les conventions qui suit ont, et qui seront mis en vigueur à partir du 1er août 1883:
Boulinage—Par baril de riz-brut (162 livres) ..... 60 cts
Barils vides ..... 45 cts
A rendre, huit sacs de son par chaque cent barils de riz-brut passé au moulin.
Tout riz-brut devra être passé par un pesoir public, et les certificats de poids seront fournis au Moulin.
Tout paquet pour riz brûlé doit être pesé sur la Moulin et les frais doivent être remboursés.
Tout sac à riz vide fourni par le Moulin doit être payé, et s'il est rendu rempli en vide, il n'en doit pas être tenu compte.
Pas de riz brut emmagasiné gratuitement, sauf la quantité que pourront recevoir les hôtesses du moulin ou ses entrepôts, et qui appartient à l'établissement.
Pas de riz brut vendu sans frais.
Il ne sera allué aucune réductions si comptes (Rebates) sur ce tarif.
J. FORSTER, Crescent Rice Mill.
EMMET & CO., Forest rie Rice Mill.
STEWART & McKERT, Marigny Rice Mill.
WARNER & HOELZE, Louisiana Rice Mill.
ALLEN & SYME Brooks Rice Mill
ISAAC LEVY Thompson's Rice Mill.
LOUIS ROUX Perseverance Rice Mill.
DAN TALMAGES SONS & CO. American Rice Mill.
Nlle-Orléans, Lse
Les juil—1m

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17 ..... RUE BARONNE 17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
—SE FERA—
Rue BOTCHO, sage-femme, et la plus pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne recommandé pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec l'époque. Visible à toute heure. Rapport en question depuis 23 ans, elle se recommande à p
1fév 1an

Southern Insurance Company of New Orleans
(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.
RUE DU CAMP, 31.
CAPITAL $300,000
Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883):
Primes reçues—
Sur des risques d'incendies $62,159 53
Sur des risques de mer 5,599 52
Sur des risques de rivière 5,586 27
Primes totales $74,345 32
Pertes payées
Sur des risques d'incendies $3,070 31
Sur des risques de mer 3,419 36
Sur des risques de rivière 355 93
$6,845 60
Escomptes et commissions 9,686 64
Réassurances et primes remboursées 4,961 80 $21,494 04
Surplus $52,851 28
ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.
Cette compagnie assure aux prix courants en vigueur du tarif, les risques ci-dessus, moyennant comptant usuel, et en outre partage entre TOUS ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.
La charte autorise les assurés à prélever ces profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il soit élevé à 100,000 dollars et ne peut jamais être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.
Aucune autre compagnie n'offre ces avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.
Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement libérées.
La grande réputation de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.
Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.
14juin—1m

1848. 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. 6
J'invite toutes les personnes qui veulent jouir les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à venir mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures de France, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, ceinturons, sabres, couteaux, ciseaux, rasoirs, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.
Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc.
Mémorandum de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix étonnamment réduits.
16fév—6da—DMeJ

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.
N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui se fera un plaisir de le mettre à neuf à un prix très raisonnable.
Accordeur de pianos, Ouvrier expérimenté.
J'offre le plus haut prix du marché aux peaux de la ville et de la campagne qui désirent disposer de leurs Peaux.
17aoû—

Alph. WALZ,
FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris
1juil—9 m. DMJ

Portable Electric Lighter
PRIX $5.00.
Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des magasins, etc. L'appareil est complet, le lot n'en coûte pas plus de 5 dollars pour une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme bacterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, la valeur est immédiatement envoyée de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les États-Unis. Envoyez un timbre pour le circulaire PORTABLE ELECTRIC LIGHTER CO. 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.
Un "Portable Electric Lighter" pour $5 amorcé et toute partie pour le "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. Il est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." — Scientific American, New York, 16 décembre 1882.
23 avril—9 m. mar. J. D.

ASSURANCES.
Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE
Bureau, coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHROEDER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT
Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:
Actif $4,497,800 24
Passif 2,670,383 64
Surplus $1,727,416 75
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. La compagnie de direction est pleinement autorisée à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
1fév—1an—v.e

Comagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1850.
CAPITAL EN ARGENT $600,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN ..... Président.
CHAS. H. DOLSEN ..... Vice-Président.
CHAS. E. RICE ..... Secrétaire.
Directeurs
Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer, Victor Meyer, Joseph Bowling, W. B. Copper, E. Kuhnhardt, George W. Sentell, Edward Nalle, Alf. Moulton, J. J. Reiss, Charles Newman, Louis Pavlovich, U Marmont, Harry L. Flash, Lucien Dubroy, A. H. Shepard, Charles H. Fisher, Sigmund Kahn, Gerdes G. Bush, N. D. Wallace, John Calder, R. F. W. Rashman, S. O. Cenier, Wm Garig, W. A. Phelps, John D. Fisher, M. Gillis, A. Rosenfeld, Wm. R. Lyman, C. K. Fox.
Agence nouvelle dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
Oils182—1an v.e

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 12 rue Carondelet.
Douzième Etat de Situation Annuel.
CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:
Sur les risques d'incendie $183 297 02
Sur les risques de rivière 13,057 51
Sur les risques de mers 17,657 72
A ajouter, les primes non échues de 1882 ..... 20,324 52 $184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883 ..... $28,401 09
Moins les primes remboursées et les cancellations 3,691 69 30,092 78
Primes nettes $154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:
Sur les risques d'incendie 78,865 27
Sur les risques de mers 7,992 45
Sur les risques de mers 19,818 07
Réassurances 7,825 00
Impressions et annonces 463 15
Taxes 1,383 83
Rabaisses (Rebates) 27,573 79
Bureau des réassurances 2,036 87
Dépenses, etc., moins l'intérêt 8,820 50 $148,677 92
$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes $29 401 09
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées 10,460 00
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883 ..... 5,000 00
Cinq pour cent dû, maintenant 5,000 00
Surplus 16,507 15 $34,967 15
La compagnie a l'actif suivant:
Comptant $17,183 95
Prêts en vole de perception 18,933 06
Actions et banques et autres valeurs au pair 27,692 76
Réels immobiliers 39,992 49
Billets garantis par nantissements 16,397 68
Billets garantis par hypothèques 17,042 46
Billets à recevoir à courtes échéances 9,355 09
Meubles de bureau et installation 2,370 25 $158,967 74
L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.
A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable le dimanche, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
Bureau de Direction:
ERNEST PRAGST, A. WALZ,
M. POPOVICH, F. AUFMKOLK,
H. SALOY, WM FAGAN,
M. ABASCAL, H. SCHROEDER,
H. HUGHES, J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY, A. HABES,
THEO. L. SUGG, H. M. ELLER,
GEO. AUER, GEO. ELLIS,
C. TRUMPY, J. H. MEGGS,
P. THORMAEHLEN, FERD. GOLDSMITH,
P. E. ARRAZIN, A. IQUES,
PETER BLAISE, S. CAMPIGLIO
N. SEIBEL.
13 juil—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-neuvième état annuel.
CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année passée y comprises:
Risques de feu $248,848 79
Risques sur les mers 22,022 70
Risques sur les rivières 22,912 62
Total des primes $293,784 12
Moins les primes non échues 75,931 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883 ..... $218,503 12
Pertes payées—
Sur risques de feu $56,527 62
Sur risques maritimes 13,201 25
Sur risques de rivières 4,495 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt 26,164 16
Réassurances et primes remboursées 16,100 26
$116,488 79
Profit $102,014 33
La Compagnie possède l'actif suivant
Immeubles $44,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions 61,333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement 149,220 00
Billets à recevoir 10,001 58
Primes en voie de collection 26,450 06
Actions de Vallette Dry Dock Co. 11,362 50
Actions de New Orleans Water works Co. 19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane 15,426 25
Mandats sur la ville (City Plans) 9,000 00
Jugement sur billets hypothécaires 4,335 00
Argent en caisse 92,579 62
$603,334 49
L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAREY, notaire.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, au plus tôt, le dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux sociétaires, en nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.
DIRECTEURS.
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAPPRAIX,
B. W. TAYLOR, CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.
12juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
(Southern Insurance Company of New Orleans.)
Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.
CAPITAL - - - - - $300,000
ERNEST MILTENBERGER ..... Président
H. GALLY ..... Vice-Président
SCOTT McGEHEE ..... Secrétaire
DIRECTEURS:
Emile L. Carrière, Louis Bush,
J. J. Gildière, G. P. Harrison,
H. F. Chambers, D. Fatjo,
Gilbert H. Gropp, H. E. Skropan
M. Schwabacher, J. A. Duflho,
J. A. Hernandez, J. H. Magee,
John T. Moore, jr. P. A. Villermé
Adolph Meyer, Geo. H. Dunn
R. L. Forstall, F. G. Ernst,
Joseph David, I. Hernandez
J. A. S. Vaughn, R. Beltran,
L. Lacoumagne, Henry Lehmann
Thos. J. Woodward.
L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:
1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers sur tous les plus modiques courants et de tarif.
2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de 6 (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, tandis qu'aujourd'hui pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est dans l'expérience des trois ans.
3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,
CINQUANTE (50) POUR CENT
de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes notes participantes.
9juin—

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF.
John Chastant vs. Alcide Chastant.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8385.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans la Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certaines lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Live Oak, Deslhomme et Troisième, et désignés comme lots Nos. Sept et Huit sur un plan de Wm. T. Thomson, en date du 22 mai 1841, et déposé à l'étude de Louis T. Caire, notaire de cette ville. Le lot No. 8 ayant trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, et le lot No. Huit touche au lot No. Sept et mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, et le lot No. Huit touche au lot No. Sept et mesure trente-cinq pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Troisième de cent trente-cinq pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Emma Irène Kossevel, femme en séparation de biens de George D. Hite, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 10 août 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12juil—12 19 26 2 9 16 ct.

Jules T. Morel vs John H. Hatchee.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9028.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Moreau et Victorie, désignés par les numéros cinq, six et sept, sur un plan dressé par John Brille, arpenteur, le 24 mars 1849 et déposé dans le dit de plans de Charles Boudousquié, actuellement notaire en cette ville. Les dits lots mesurant chacun sur ladite avenue vingt huit pieds un pouce de face à la rue Moreau sur une profondeur de cent quarante pieds dit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
Ils ressemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ressemble avec soixante-trois actions, maintenant restantes à soixante-neuf actions, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.
Acquis par le défendeur de la succession de Jacques Courtaut, conformément à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire, le 11 octobre 1882.
Saisi dans l'affaire dessus.
Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet à ordre pour la somme de deux cent quatre-vingt douze piastres ($292 00), échéant le 1er novembre 1883 et renouvelable conformément à la charte de la banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action avec lequel devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à Jacques Courtaut, passé pardevant Charles Boudousquié, actuellement notaire le 20 juin 1883, enregistré au bureau de transfert, et dans le dit livre 104 folio 19.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24 31—2 14 21 25 août.

Lehman Abraham & Co. vs. McFarland & Dupré.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7,043.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, mesurant vingt-neuf pieds de front sur quarante pieds de profondeur, et ayant pour voisins d'un côté, Annonciation sur cent vingt pieds et neuf pouces de façade à la rue Edward Joseph Cohn, notaire, le 26 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau de transfert de cette ville, livre 104 folio 370 et les dites bâtisses et améliorations qui y sont et les dimensions suivantes à savoir:
1° Un certain terrain mesurant vingt-neuf pieds de front sur quarante pieds de profondeur, Annonciation sur cent vingt pieds et neuf pouces dans lignes de profondeur et de façade à la rue Edward Joseph Cohn, notaire, ayant vingt-neuf pieds de front sur quarante pieds